

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 juillet, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15**- votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia – BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absent : FEUTRIER Lucie

Pouvoirs de :

FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique
FEUILLASSIER Stéphanie à Sylvie COURT

Secrétaire de séance : Dominique MOULIN

**OBJET : HAUTE ECOLE DU BOIS ET DE LA FORET : CONVENTION
MULTIPARTITE**

N°20230704-08

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : Projet de Convention

Synthèse et exposé des motifs

Les communautés de communes du Pays des Ecrins, de Serre Ponçon, du Guillestrois Queyras et la commune de Guillestre se sont associées pour permettre l'organisation de la 1ère édition des rencontres de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt. Elles se déroulent du 2 au 8 juillet 2023.

Cet évènement a été conçu dans l'objectif de préfigurer l'ouverture la Haute Ecole du Bois, projet phare du département des Hautes Alpes dans le cadre de sa diversification de l'offre de formation sur le territoire et de sa sensibilisation sur la préservation de la forêt et du bois.

L'organisation de cet évènement a été confiée au Cabinet d'architecture et de recherche Tiers LAB. L'entité coordinatrice est la communauté de communes du Pays des Ecrins.

Il est attendu plus de 50 personnes sur cette semaine, avec de nombreuses conférences, tables rondes, et visites sur le terrain à la rencontre des socio professionnels, des élus locaux et des citoyens.

La convention a pour objectif de définir le rôle et l'engagement financier de chacun des signataires.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de soutenir l'organisation de ces rencontres sur la Haute Ecole du Bois et de la forêt ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire et pour la commune de Guillestre de promouvoir ce style d'événement écotouristique sur les enjeux climatiques, sur la préservation de la forêt et sur la promotion du bois local ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du 26 juin 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention pour l'organisation des rencontres de la Haute Ecole du bois et de la forêt ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre n°65 du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 juillet 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Guillestre. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE GUILLESTRE' around the perimeter and 'GUILLERME' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christine Portevin'.